

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS PATRIMOINE 2015 **Patrimoine caché ou insolite en Arguenon-Hunaudaye**

ARTICLE 1- ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

L'Office de Tourisme de Jugon-les-Lacs, Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social se situe Place du Martray, 22270 JUGON-LES-LACS ; organise un concours photographique, libre et gratuit.

Il s'agit de solliciter votre sensibilité et votre curiosité afin de capturer l'image qui reflète votre vision du patrimoine local insolite que vous souhaiteriez voir préservé et transmis aux générations futures. Puis, il s'agira de partager ce patrimoine caché ou insolite en Arguenon-Hunaudaye lors d'une exposition extérieure sur l'ensemble du territoire Arguenon-Hunaudaye à compter du 7 novembre 2015.

Le concours se déroule sur l'ensemble des communes de la Communauté de Communes Arguenon-Hunaudaye (CCAH) soit les communes suivantes :

Dolo, Jugon-les-Lacs, Plédéliac, Plénée-Jugon, Tramain et Plestan.

10 octobre 2015: Date limite de remise des photographies qui seront sélectionnées par les membres du jury

ARTICLE 2- THEME ET CATEGORIES DU CONCOURS

Le concours photos organisé par l'Office de Tourisme de Jugon-les-Lacs s'intitule « **Patrimoine caché ou insolite en Arguenon-Hunaudaye** »

Ce concours se décline en 4 catégories :

☞ Catégorie adulte

☞ Catégorie habitant de la CCAH

☞ Catégorie moins de 18 ans (*autorisation parentale obligatoire*)

☞ Catégorie scolaire (primaire et collège)

Le jury se garde le droit de déterminer sa photo 'coup de cœur'

ARTICLE 3- CONDITIONS DE PARTICIPATION ET DE DEPOT

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs à l'**exclusion des membres du jury, des professionnels de la photographie et des lauréats de l'édition 2014.**

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo si tel est le cas.

OFFICE DE TOURISME DE JUGON LES LACS

Place du Martray- 22270 JUGON LES LACS

E-mail : tourisme.jugon.les.lacs@wanadoo.fr – 鱈 www.jugon-les-lacs.com

Deux photos (format portrait) par personne maximum seront acceptées pour les présenter au concours.

La ou les 2 photos devront être envoyées au format numérique « JPG » en pièce jointe d'un email à : tourisme.jugon.les.lacs@wanadoo.fr

La résolution devra être de **300 DPI** (poids minimum de la photo 1 Mo) et au **format portrait**.

Le nom du fichier photo devra être sous la forme « nom-prénom.jpg »

Le sujet de l'email sera sous la forme : « concours-photo-nom-prénom »

Le participant s'engage à retourner à l'Office de Tourisme par email les photos et le bulletin d'inscription dûment complété ainsi que l'autorisation parentale pour les moins de 18 ans

ARTICLE 4- CRITERES DE SELECTION

Les photographies seront évaluées par le jury sur leur valeur technique, artistique et en accord avec le thème du concours.

ARTICLE 5- PRIX

Catégorie adulte : bon d'achat* de 100 €

Catégorie habitant CCAH : bon d'achat* de 150 €

Catégorie moins de 18 ans : stage de prise en main d'un appareil photo avec un professionnel (valeur 100 €)

Catégorie scolaire : intervention d'un professionnel pour l'ensemble de la classe (valeur 100 €)

Le coup de cœur du jury : bon d'achat* de 150 €

**Bon d'achat en rapport avec la photographie (« Cristal d'argent » boutique partenaire du concours)*

Prix valable un an à compter de la date de la remise des prix.

ARTICLE 6- EXPOSITION DES ŒUVRES

Nouveauté 2015 : Exposition extérieure et itinérante

Les photographies seront exposées lors de la journée de la remise des prix.

L'exposition extérieure tournera dans les communes de la CCAH dès le 7 novembre 2015

ARTICLE 7- ANNONCE DES RESULTATS

Les gagnants seront informés par email et les résultats seront dévoilés sur le site de l'Office de Tourisme.

ARTICLE 8- REMISE DES PRIX- VERNISSAGE

Le gagnant retirera son prix le jour de la remise qui se tiendra le **Samedi 7 novembre à 11h00** à Jugon-les-Lacs. **Le prix sera valable un an à compter du jour de la date de la remise du prix**

ARTICLE 9- COMPOSITION DU JURY

Il sera constitué d'un photographe amateur, d'un passionné d'histoire, de professionnels du patrimoine, d'un artiste local, d'un membre de la commission patrimoine de l'office de tourisme, d'un élu de la CCAH et du lauréat 'coup de cœur du jury 2014'

ARTICLE 10- EXCLUSIONS

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de tout autre nature réprimée par les lois en vigueur.
Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

ARTICLE 11- DROIT A L'IMAGE

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

Les participants au concours autorisent à titre gracieux les droits de reproduction, de représentation et de divulgation ainsi que les modalités de réutilisation envisagées (publication ou exposition).

Les participants autorisent la libre diffusion sur le web.

L'Office de Tourisme de Jugon-les-Lacs pourra utiliser à son gré tous les clichés qu'elle aura réceptionnés pour le concours et aucune rémunération ne sera due à ce titre.

ARTICLE 12 - RESPONSABILITES

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure l'Office de Tourisme de Jugon-les-Lacs se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours (si moins de 12 participants). Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 13 -OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

OFFICE DE TOURISME DE JUGON-LES-LACS
Concours Photos Patrimoine 2015

« Patrimoine caché ou insolite en Arguenon-Hunaudaye »
(Dolo, Jugon-les-Lacs, Plédéliac, Plénée-Jugon, Plestan, Tramain)

BULLETIN D'INSCRIPTION

N° d'enregistrement* :

**cadre réservé aux organisateurs*

NOM :**Prénom :**

Adresse :

Téléphone :

Mail :@.....

Votre photographie n°1 Intitulé :

Légende de la photographie :

.....

...
Lieu de la prise de vue :

Date :

.....
Catégorie représentée :

Votre photographie n° 2 Intitulé :

Légende de la photographie :

.....

...
Lieu de la prise de vue :

OFFICE DE TOURISME DE JUGON LES LACS

Place du Martray- 22270 JUGON LES LACS

E-mail : tourisme.jugon.les.lacs@wanadoo.fr – 鮭 www.jugon-les-lacs.com



Dolo • Jugon-les-Lacs • Plédéliac • Plénée-Jugon • Plestan • Tramain
Communauté de communes Arguenon-Hunaudaye

Date :

Catégorie
représentée :

L'inscription à ce concours vaut acceptation du règlement et de la libre participation des reproductions de votre photographie

Jugon-les-Lacs, le

Signature :

**BULLETIN D'INSCRIPTION ET PHOTOGRAPHIES A RETOURNER A L'OFFICE DE TOURISME
AVANT LE 15 MAI 2015**

AUTORISATION PARENTALE

(Obligatoire pour la catégorie moins de 18 ans)

Je soussigné(e)

Autorise mon fils/ma fille.....

Né(e) le..... à

Demeurant

A participer au Concours Photos Patrimoine « **Patrimoine caché ou insolite en Arguenon-Hunaudaye** »,
organisé par l'Office de Tourisme de Jugon-les-Lacs.

Tél : Mail :

Je confirme avoir pris connaissance du règlement et en accepte les modalités.

OFFICE DE TOURISME DE JUGON LES LACS

Place du Martray- 22270 JUGON LES LACS

E-mail : tourisme.jugon.les.lacs@wanadoo.fr – 鮭 www.jugon-les-lacs.com

....., le
.....2015

Signature du représentant légal :

OFFICE DE TOURISME DE JUGON LES LACS

Place du Martray- 22270 JUGON LES LACS

E-mail : tourisme.jugon.les.lacs@wanadoo.fr – 鱈 www.jugon-les-lacs.com